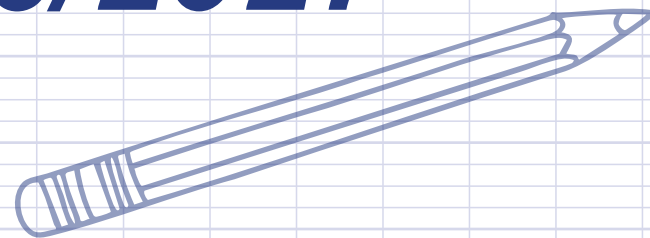




INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2026/2027

Suis-je concerné(e) ?



Je suis concerné(e) si :

- mon enfant est né(e) en 2023, pour son entrée en **Petite Section Maternelle**,
- mon enfant est né(e) en 2020, pour son entrée au **Cours Préparatoire**, (**Ne sont pas concernés** les enfants qui fréquentent actuellement les **classes de Grandes Sections Maternelles des écoles Edouard Dreux, Pulventeux et Chadelle** car ces 3 écoles sont des écoles Primaires),
- j'emménage sur la commune de Longwy et mon enfant suit sa scolarité en école maternelle ou élémentaire.
- je change d'adresse au sein de la commune de Longwy et mon enfant suit sa scolarité en école maternelle ou élémentaire.

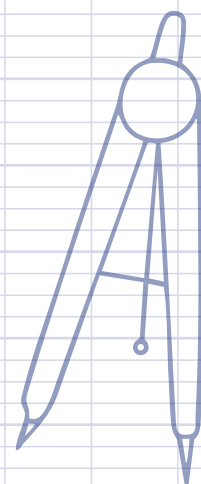
La procédure d'inscription

L'inscription de votre enfant dans une école publique de la Ville de Longwy s'effectue en 2 étapes obligatoires :

➔ **1^{ère} étape** : inscription lors des permanences en Mairie de Longwy-bas (4 Avenue de la grande Duchesse Charlotte) :



Jour	Horaires	Lieu
Lundi 9 mars	8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h	Salon Petitier
Mardi 10 mars		
Mercredi 11 mars	8h30 à 11h30	Service Scolaire, 2 ^{ème} étage



Lors de votre venue en mairie, munissez-vous d'une photocopie de chaque document :

- Votre livret de famille ou acte de naissance du ou des enfant(s)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à la date d'inscription

Si demande de dérogation (secteur ou hors secteur) :

- un courrier adressé à Mme NAILI, Adjointe déléguée à la petite enfance, à l'enfance et aux affaires scolaires et périscolaires indiquant le ou les motif(s) pour lesquelles la dérogation est demandée.

Motif(s) de la demande :

- 1 - Regroupement de fratrie (frère(s), sœur(s) déjà présent(s) dans l'école)
- 2 - Garde par une assistante maternelle agréée de la commune
Dans ce cas fournir : contrat de l'assistante maternelle
- 3 - Emménagement (avec justificatif) / Parents travaillant dans l'établissement scolaire

Une commission de dérogation se réunira et donnera son avis en fonction des possibilités d'accueil des écoles.

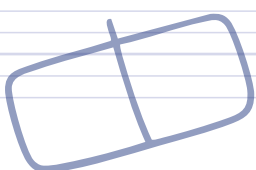
**POUR TOUT DOSSIER INCOMPLET,
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE**



➔ **2^{ème} étape** : une rencontre avec la Directrice ou le Directeur de l'école

Documents à fournir lors de votre venue à l'école :

- photocopie des vaccinations (cf. carnet de santé) ou certificat médical attestant des vaccinations obligatoires.



**L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT SERA EFFECTIVE
UNIQUEMENT À L'ISSUE DES 2 ÉTAPES**